DOCUMENT: 800-17/030

Traduction du Secrétariat

CONFERENCE DES PREMIERS MINISTRES

SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES

INTERESSANT LES AUTOCHTONES

ALLOCUTION D'OUVERTURE

DE

L'HONORABLE GRANT DEVINE

SASKATCHEWAN

Ottawa

Les 15 et 16 mars 198

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE L'HONORABLE GRANT DEVINE

CONFERENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR LA CONSTITUTION

OTTAWA

LE 15 MARS 1983

Plusieurs ont pris la parole avant moi et ont déjà exprimé des sentiments que je partage. Je voudrais en particulier souhaiter à mon tour la bienvenue aux représentants des autochtones et des gouvernements territoriaux qui sont venus ici discuter avec nous de questions d'intérêt mutuel.

Une assemblée de ce genre est une première dans l'histoire de notre pays. Il se peut bien que ce rassemblement des gouvernements et des peuples soit une expérience unique au monde. Le désir manifesté par les Canadiens de nous voir aborder franchement les questions soulevées par les autochtones du Canada dans le cadre du processus de révision de la Constitution se concrétise enfin.

J'apprécie la sincérité et la rigueur avec laquelle les porte-parole des autochtones ont présenté leurs arguments. Je ne peux approuver tout ce qui a été dit ou toutes les revendications qui ont été mises de l'avant. Mais je partage vos buts et vos aspirations, comme c'est selon moi le cas de tous les habitants de la Saskatchewan. Vous voulez bâtir un avenir meilleur pour les autochtones. Vous souhaitez surmonter et faire disparaître bon nombre des obstacles qui entravent votre marche.

Je présume, de bien des façons, que les habitants de ma province ont vécu les mêmes expériences que les autochtones. Je reconnais, et selon moi tous devraient comprendre, le sentiment spécial que les autochtones ont pour la terre, la relation spéciale qu'ils ont avec la terre. Les habitants de la Saskatchewan ont foulé cette terre il y a tout juste un siècle pour bâtir une province et une société. Ils y sont parvenus car ils ont cohabité en harmonie avec la terre et ils s'y sont fiés tout comme le font depuis des siècles les autochtones. Nos traditions et notre histoire sont différentes. Nos cultures ne sont pas les mêmes. Mais nous sommes tous profondément attachés au sol et nous y vouons un respect sans borne. En Saskatchewan, tous les habitants autochtones et non autochtones ont appris à vivre avec les forces de la nature qui nous sont tantôt favorables, tantôt défavorables.

Ainsi, nous pouvons nous identifier aux problèmes et aux frustrations des autochtones du Canada et les évaluer peut-être mieux que quiconque. De plus, nous sommes sympathiques à leur cause car les Indiens et les Métis font partie intégrante de la mosaïque de la Saskatchewan. Dans aucun coin de notre province on ne peut rester indifférent à leurs problèmes ou ne pas en être conscient. En pourcentage de l'ensemble de la population, c'est dans notre province que les autochtones sont le plus nombreux.

C'est donc dire que les problèmes des autochtones sont aussi les nôtres et les miens. En tant que représentant de tous

les habitants de la Saskatchewan, je suis tout d'abord très préoccupé par les statistiques alarmantes qu'on m'a transmises au sujet des autochtones: le faible taux d'activité de la population active, le nombre relativement peu élevé de personnes qui terminent leurs études secondaires, le taux de mortalité infantile inacceptable et le nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté.

Il n'est que trop évident que les Canadiens d'ascendance autochtone ne jouissent pas des mêmes normes de bien-être matériel et social que les autres Canadiens, ni même de normes semblables. Dans ma province cette situation est inacceptable et, au nom de mon gouvernement, je m'engage à la rectifier. La semaine dernière, j'ai rencontré les chefs de toutes les parties de la province pour discuter d'un ensemble de mesures de développement économique à l'intention des Indiens. Il est possible que ces mesures n'apportent pas de solution à tous les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises, mais c'est un point de départ.

En Saskatchewan, nous faisons des démarches positives et novatrices afin de favoriser le développement économique de tous les citoyens, autochtones et non autochtones. Tous peuvent participer à notre essor et tous le feront. L'esprit de la Saskatchewan, notre esprit d'indépendance et d'autonomie, nous mènera au succès.

Je crois sincèrement, et à cet égard nous sommes d'accord, que le développement d'un esprit d'indépendance est l'élément clé de tous les efforts visant à satisfaire les ambitions des autochtones.

L'attitude paternaliste autrefois adoptée par les gouvernements canadiens n'a pas eu l'effet escompté. Nous ne pouvons le nier. Elle a plutôt accentué l'état de dépendance et réprimé les initiatives individuelles. Cela n'est plus acceptable ni en Saskatchewan, ni au Canada.

Nous devons songer de plus en plus à une situation où les Indiens, les Inuit et les Métis se prendront en main, une situation dans laquelle ils auront les moyens de se prendre en main et de définir, puis de façonner leurs propres destinées.

Je ne crois pas, toutefois, qu'il s'agisse de souveraineté même si les porte-parole des autochtones ont défendu ce principe avec forte éloquence. Les arguments ne changent rien aux faits. Au Canada, il y a une Couronne et deux ordres de gouvernement souverains. Et ces deux gouvernements représentent tous les habitants de leurs administrations respectives.

Toutefois, si on écarte la souveraineté, on n'exclut pas forcément la possibilité d'un gouvernement autonome. Je ne vois pas pourquoi les Indiens, par exemple, ne pourraient jouir d'une plus grande autonomie et de pouvoirs accrus sur les terres qui leur sont réservées. Selon moi, il est non seulement souhaitable mais inévitable que le contrôle local soit accru. Comme de nombreux autres participants à cette conférence, j'attends avec impatience le rapport du sous-comité parlementaire sur l'autonomie politique des Indiens. Pour ma part, je me joins aux représentants des autochtones pour inciter le gouvernement du Canada à favoriser un esprit d'indépendance et d'autonomie.

Comme nous le savons tous, le gouvernement canadien a des obligations spéciales, historiques et juridiques, envers les autochtones. Un climat de confiance s'est établi entre les autochtones d'une part et le gouvernement du Canada d'autre part grâce au règlement des traités et des revendications territoriales. Mais, au cours de la dernière décennie, et même plus tôt, une tendance inquiétante s'est dessinée. Nous avons tous entendu les dirigeants indiens décrire l'effritement de ce climat de confiance. Ces dernières années, nous, les gouvernements provinciaux, avons dû constater que le gouvernement fédéral n'offrait plus certains services aux Indiens inscrits, tout spécialement à ceux qui, par un concours de circonstances, habitaient à l'extérieur des réserves. Monsieur le Premier ministre, des obligations officielles prises envers tout un peuple ne doivent pas cesser d'exister simplement parce qu'un particulier quitte une réserve.

Je n'ai pas à vous rappeler, Monsieur, les arguments avancés au cours de la dernière ronde des négociations constitutionnelles. À ce moment-là, le gouvernement fédéral prétendait que les frontières et les barrières provinciales étaient trop rigoureuses. On a laissé entendre que les provinces établissaient une discrimination contre les personnes qui traversaient ces frontières pour vivre, travailler ou investir. Je me permets de souligner que les ministères de votre gouvernement agissent de la même façon envers les autochtones du Canada. Une fois qu'ils quittent leur réserve, on soutient qu'ils sont différents des autres qui y restent. Sont-ils différents parce qu'ils ont moins besoin de l'aide fédérale ou parce qu'ils en sont moins dignes? Peut-être sont-ils moins indiens?

Nous avons entendu tous les arguments juridiques. Nous savons tous, comme l'ont mentionné vos juristes, que le pouvoir fédéral relatif aux Indiens et aux terres réservées aux Indiens prévu à l'article 91(24) n'a pas à être exercé. Mais l'heure n'est pas aux arguments juridiques. Pas au moment où des étudiants indiens du nord de la Saskatchewan voient leurs écoles fermer leurs portes parce que le gouvernement fédéral a arrêté de les financer. Pas au moment où des programmes spéciaux sont requis pour les Indiens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, et pour les Métis. Pas au moment où des Indiens sont touchés par de vaines querelles au sujet du partage des compétences. Le Canada doit respecter toutes ses obligations envers les Indiens. Autrement l'avenir ne fera que perpétuer le passé.

J'ai l'intention de parler de cette question au cours de la présente conférence car c'est peut-être celle qui revêt le plus d'importance puisqu'elle aborde les vrais problèmes que connaissent les gens dans leur vie quotidienne. Les constitutions sont des documents importants. Mais les droits constitutionnels, comme nous l'avons vu, ne peuvent en soi résoudre tous nos problèmes. Nous ne pouvons, par voie constitutionnelle ou législative, enrayer la pauvreté et le chômage. Aujourd'hui, demain et même au-delà, nous devons chercher des solutions pratiques à ces problèmes et non pas nous fier à une quelconque panacée constitutionnelle.

Il ne s'agit pas de nier l'importance des questions constitutionnelles inscrites à l'ordre du jour, comme le mécanisme de suivi. Mon gouvernement a déjà fait savoir aux dirigeants autochtones de la Saskatchewan qu'il était tout disposé à accepter pareil mécanisme et à y participer. Nous croyons qu'il est nécessaire pour que nous puissions résoudre un jour, d'une façon ou d'une autre, les questions soulevées par les groupes autochtones. Selon moi, il faudra se pencher davantage sur la plupart des points inscrits à l'ordre du jour, et le mécanisme de suivi constitue la formule appropriée à cette fin. Prenons par exemple la Charte des droits des peuples autochtones et l'énoncé des droits particuliers. Selon moi, ces questions sont trop complexes pour être réglées aujourd'hui et nous devrons y consacrer plus de temps avant de pouvoir les exprimer sous une forme constitutionnelle rigoureuse.

La Saskatchewan participera à ce mécanisme de suivi. Nous y affecterons les ressources nécessaires. Nous y travaillerons sérieusement et nous espérons que les résultats en seront positifs. Mais aujourd'hui, nous devons déterminer la nature de ce processus, les principes qui permettront d'en définir les objectifs, les directives que nous donnerons aux ministres et les moyens que nous devons utiliser pour ne pas briser l'élan actuel.

De plus, nous avons manifesté notre intention d'accepter une disposition relative à la consultation selon laquelle les autochtones auraient dorénavant leur mot à dire

pour toutes les modifications qui les touchent directement. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous ne pouvons cependant pas accepter un droit de veto. Cela ne cadrerait pas avec la façon dont notre province conçoit la nature de ce pays. Même si les groupes autochtones veulent obtenir ce droit de veto ou une disposition relative au consentement, ils ne doivent pas sous-estimer l'importance d'un engagement à procéder à des consultations. Il s'agit en effet d'une amélioration notable par rapport à ce qu'il y avait auparavant.

De nombreuses autres questions doivent être étudiées aujourd'hui et demain. Nous devons discuter d'une disposition relative à l'égalité des femmes autochtones, ainsi que d'une reformulation de l'article 42 qui dissiperait les inquiétudes manifestées par les territoires et les Indiens du Nord. Nous devons songer sérieusement à établir une série de principes généraux qui régiront le mécanisme de suivi.

La Saskatchewan participera bien entendu aux discussions et aux travaux entrepris en vue d'en arriver à un consensus qui soit acceptable à tous. Toutefois, un consensus, de par sa nature, ne peut être parfait. Il ne peut satisfaire complètement tout le monde. Mais c'est un départ. Et la Saskatchewan essaiera d'être partie à ce consensus. Nous avons nos propres opinions sur la façon idéale de procéder pour chaque question. Mais nous sommes tout disposés, si les autres le sont, à prendre part aux concessions mutuelles inhérentes à ce genre de réunion.

Le gouvernement de la Saskatchewan croit sincèrement que cette conférence des Premiers ministres permettra d'améliorer la vie des autochtones du Canada. De son côté, la Saskatchewan insistera sur le fait que le gouvernement fédéral doit s'acquitter d'une responsabilité nationale dans l'intérêt des autochtones du Canada. Il n'est pas nécessaire de modifier la Constitution pour confirmer cette évidence. La volonté politique est tout ce dont nous avons besoin. D'ailleurs, je tiens à mettre en garde tous les participants contre l'obsession de modifier la Constitution. Il y a peut-être des moyens plus faciles et plus efficaces d'atteindre le même objectif.

Je crois que notre réunion d'aujourd'hui peut aider à équilibrer et à consolider davantage les rapports entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada. La Saskatchewan est prête à aller de l'avant et à poursuivre ses discussions avec les autochtones de la province sur toutes les questions qui les préoccupent.

Monsieur le Premier ministre, les gouvernements du Canada existent et exercent leur souveraineté uniquement dans le but d'assurer, de protéger et d'améliorer le bien-être de tous les Canadiens.

Voilà d'ailleurs la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui, pour assurer, protéger et améliorer le

bien-être d'un groupe particulier de Canadiens, les autochtones du Canada qui sont les descendants des premiers habitants du pays. Si nou y parvenons, la situation de tous les Canadiens s'en trouvera améliorée.

Il y a beaucoup à faire, Monsieur le Premier ministre, et d'une façon ou d'une autre nous devons nous mettre à la tâche. La Saskatchewan est prête à passer à l'action et nous croyons que les autres provinces le sont aussi. Les générations futures n'en attendent pas moins de nous.